

Politique finance durable

Entrée en vigueur de la politique au 04/04/23, dernière mise à jour le 01/01/24



SOMMAIRE

p.03

Manifeste

p.04

Une gouvernance qui
évolue pour porter
pleinement l'ambition

p.08

Des produits financiers au
service de la Nature et d'un
mieux vivre collectif

p.20

Une politique climat et
biodiversité ambitieuse

p.24

Un accompagnement de
l'ensemble de notre écosystème
pour les embarquer dans
notre trajectoire



Manifeste



Notre ambition : contribuer à l'émergence d'une finance *réellement* durable, à travers des engagements sincères, des actions concrètes et la mobilisation de nos équipes et de notre écosystème.



Face à la nécessité d'agir pour transformer l'économie et convaincus que les sociétés de gestion ont un rôle majeur à jouer dans cette transition, nous renforçons notre engagement historique et prenons des mesures concrètes afin de contribuer à l'émergence d'une finance *réellement* durable.

Nos choix et nos actions sont déjà guidés par un principe directeur : investir de manière responsable en nous basant sur des critères objectifs, des analyses exigeantes, issus de plus de 10 années de pratiques ESG. Forts de cette expertise reconnue, nous décidons aujourd'hui d'approfondir notre engagement.

Bien qu'encadrées par un ensemble de réglementations, force est de constater que les pratiques des acteurs en matière de Finance Durable sont loin d'être alignées. Si chacun peut ainsi s'en réclamer, nous souhaitons, quant à nous, donner une force nouvelle à cette expression, à travers des exigences qui vont au-delà de la réglementation et des actions concrètes qui matérialisent notre ambition. Conscients que notre cheminement sera progressif, nous nous engageons à continuer dans cette voie avec humilité mais conviction.

Les plus de 90 collaborateurs qui constituent nos équipes à date portent ainsi cette certitude au quotidien : si l'argent est bien un levier de changement, l'argent seul ne peut pas tout. C'est pour cela que nous décidons de nous engager non seulement à travers les investissements que nous réalisons, mais aussi par la mobilisation de nos équipes et de notre écosystème afin de guider nos clients, nos participations et nos sociétés de gestion partenaires dans une trajectoire commune vertueuse.

Fruit d'un travail itératif et collaboratif, ce document présente la politique adoptée par Swen Capital Partners en matière de Finance Durable pour la période 2023-2025. Elle est intégrée au cœur de notre projet d'entreprise, portée par le Comex et déployée par l'ensemble des collaborateurs.

PILIER

01

**Une gouvernance qui évolue
pour porter pleinement
l'ambition**



Un pilotage stratégique et opérationnel dédié

Afin de guider notre ambition de contribuer à une finance réellement durable et d'embarquer nos actionnaires, nos instances dirigeantes et l'ensemble de nos collaborateurs dans cette démarche, nous faisons évoluer notre gouvernance.

Comité spécialisé Finance Durable rattaché au CA

Présidé par l'administrateur référent

2 RÉUNIONS / AN

Notre Conseil d'Administration, réuni le 29 mars 2023, a ainsi confirmé la **création d'un Comité spécialisé Finance Durable** et la nomination parmi ses membres d'un **administrateur référent Finance Durable**, qui sera également Président dudit Comité. A ce titre, il a pour rôle non seulement d'émettre un avis éclairé sur la définition du plan d'actions de la politique Finance Durable, proposé par le Comité de pilotage et validé par le Comité Exécutif, mais aussi sur sa bonne exécution. Il émet également des recommandations à destination du Comité Exécutif en matière d'actions complémentaires à mettre en œuvre ou de bonnes pratiques à prendre en considération. Enfin, il informe le Conseil d'Administration sur la définition et l'application de la Politique Finance Durable.

COMEX dédiés Finance durable

RÉUNIONS MENSUELLES

Des **Comités Exécutifs dédiés aux sujets de Finance Durable** auront également lieu 3 fois dans l'année pour valider le plan d'action et le budget associé proposé par le Comité de pilotage, faire un point à mi-parcours, puis acter le bilan et les perspectives pour l'année suivante.

Comité de pilotage opérationnel Finance Durable

Composé de référents (1 par métier)

RÉUNIONS MENSUELLES

Par ailleurs, nous **créons un Comité de pilotage Finance Durable** (CPFD) responsable de proposer, coordonner et suivre l'ensemble des plans d'actions découlant de cette stratégie. Il se réunit mensuellement, et pour la première fois le 22 mars 2023, autour de la DGA développement & Finance Durable, de la PMO dédiée, des deux responsables ESG et des référents Finance Durable.

Ainsi, la politique Finance Durable étant un projet stratégique qui a vocation à embarquer l'ensemble des directions, **des Référents ont été nommés au sein de chaque équipe métier, représentant chaque stratégie d'investissement mais aussi les fonctions dites « support » (Client solutions, Commercial, Conformité, Data, Marketing, Middle Office, Reporting, Risk management et Système d'Information)**. Ils ont pour rôle de contribuer à l'implémentation du plan d'actions, de remonter et descendre l'information auprès de leurs équipes respectives, mais aussi de résoudre les points de blocage, partager des axes d'amélioration ou même de relayer des idées d'innovations ou d'approfondissement des engagements.

Enfin, la formation des membres clés pour la réussite de cette Politique Finance Durable sera renforcée. Ainsi, les membres du Conseil d'Administration, du Comité Exécutif et du Comité de pilotage opérationnel (incluant les référents Finance Durable) seront régulièrement formés à ces enjeux à travers des interventions d'experts et des ateliers.

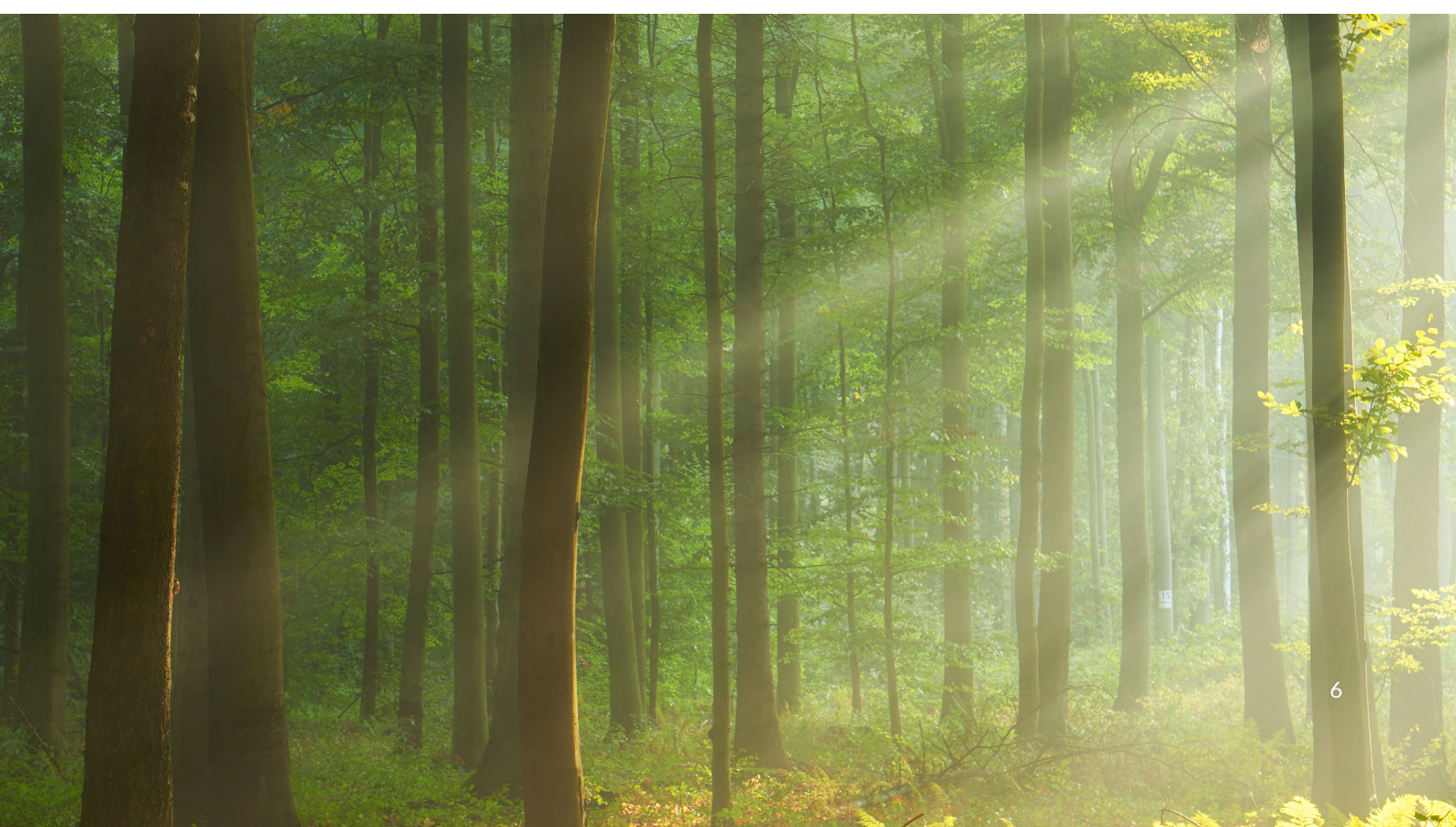
B.

Un positionnement de l'ESG qui se réaffirme au cœur des décisions

Nous disposons, depuis 2012, **d'une équipe ESG dédiée, indépendante des équipes d'investissement et directement rattachée à la Directrice générale adjointe en charge de la Finance Durable**. Cette décision stratégique d'internaliser cette expertise et de la doter des moyens lui permettant de disposer d'une liberté d'analyses et de leviers d'action a toujours été un facteur de différenciation fort dans le secteur du non coté.

Indépendance ne signifie cependant pas pour autant isolement, l'équipe ESG est pleinement intégrée tout au long du processus d'investissement, en collaboration très étroite avec les équipes d'investissement. Ainsi, chez SWEN, toutes nos équipes collaborent pour un objectif commun : intégrer les enjeux de durabilité au cœur de toutes nos décisions. Les équipes d'investissements portent cet objectif dès leurs premières analyses et s'appuient sur l'expertise de l'équipe ESG afin de décrypter et mieux appréhender les différents enjeux, souvent complexes. L'équipe ESG participe pleinement à toutes les due diligences, à tous les comités, présente ses analyses dès les pré-comités et forme régulièrement les équipes d'investissement aux problématiques ESG. Par ailleurs, elle participe systématiquement à la définition des nouvelles stratégies d'investissement.

La « voix » des équipes ESG est ainsi déjà écoutée et suivie dans l'ensemble du processus d'investissement. Cependant, afin de renforcer ce modèle, au-delà des équipes actuellement en place, et d'apporter la garantie à nos parties prenantes que l'ESG sera toujours un pré-requis à toute décision d'investissement, nous choisissons de **matérialiser cet engagement à travers l'attribution d'un droit de véto ESG**. Celui-ci sera détenu par la Directrice Finance Durable.



C.

Des politiques de recrutement, rémunération et formation alignées sur l'objectif

Afin d'assurer que l'ensemble des process RH soient alignés et cohérents avec l'ambition portée par les engagements liés à la Finance Durable, un projet de refonte des politiques de recrutement, rémunération et formation sera lancé dès 2023. Nous nous efforcerons ainsi de mettre au point des dispositifs innovants afin de valoriser et inciter l'engagement de nos collaborateurs, mais aussi de faire preuve de la plus haute exemplarité auprès de notre écosystème et de les inciter à suivre cette même trajectoire.

D.

Un cheminement vers la société à mission

La loi Pacte a introduit, en 2019, la qualité de « société à mission » permettant à une entreprise d'inscrire dans ses statuts les engagements sociaux et environnementaux qu'elle se donne pour « mission » de poursuivre dans le cadre de son activité. Notre Conseil d'Administration a ainsi validé au mois de novembre 2022 notre intention d'adopter cette qualité. Depuis cette date, un Comité composé d'« ambassadeurs » de chaque équipe et fonctionnant en itération avec le Comité Exécutif, est chargé de définir, d'ici la fin de l'année 2023, « la mission », qui sera ensuite inscrite, après validation du Comité d'administration, dans nos statuts juridiques. La Mission deviendra notre boussole, elle aura pour vocation d'offrir un point d'ancrage à l'ensemble des réflexions et d'aiguiller, à tous les échelons de l'entreprise, les décisions opérationnelles et stratégiques. A ce titre, elle aura des liens forts avec la Politique Finance Durable et certains projets pourront être communs.

PILIER

02

**Des produits financiers au
service de la Nature et d'un
mieux vivre collectif**



Des fonds déjà engagés

L'innovation et l'intégration des enjeux ESG dans l'ensemble de nos stratégies

Toutes nos stratégies d'investissement bénéficient de notre expertise ESG interne. Si cela est naturellement vrai pour nos stratégies d'impact, cela l'est tout autant pour nos expertises de multistratégies en private equity et en infrastructure, pour notre stratégie d'investissement en capital risque ou encore pour notre stratégie d'investissement en dette mezzanine qui bénéficient de notre savoir-faire accumulé depuis plus de 10 ans en matière d'intégration ESG. Toutes ces stratégies ont en commun de faire de l'innovation et de l'engagement une marque de distinction.

Ainsi, notre plus récente stratégie d'investissement en dette mezzanine, classifiée article 8 selon SFDR, SWEN Mezz Flex, intègre la métrique innovante NEC dans ses règles d'investissement. Dédiée à l'accompagnement de la croissance des PME françaises et européennes, cette stratégie s'astreint à investir dans des activités dont le score NEC¹ est strictement supérieur à un certain seuil et s'engage, lorsque cela est applicable, à ce que chaque société financée bénéficie d'un programme d'accompagnement. Par ailleurs, dans le cadre des clauses contractuelles établies, une société financée pourra voir son taux de financement ajusté à la baisse (ou à la hausse) selon l'atteinte des objectifs fixés en amont de l'investissement entre SWEN CP et les directions des entreprises.

Classifiées article 8 selon SFDR sur leur dernier millésime, les gammes en multistratégie que ce soit en private equity ou en infrastructure, Territoires Innovants, Europa et Infra Multi Select, renforcent régulièrement leur approche ESG novatrice dans le non-coté. Celle-ci consiste à flécher les investissements effectués dans le cadre d'opérations primaires et secondaires vers les fonds ayant les meilleures pratiques en matière d'intégration ESG et dont les sociétés de gestion sont structurées en

interne pour répondre à leurs ambitions. Une approche discriminante dans les règles de construction de portefeuille a ainsi été créée, basée sur une méthodologie propriétaire de notation robuste et issue du savoir-faire historique de nos équipes ESG (voir ci-dessous).

Grâce à cette approche exigeante et transparente nous pouvons non seulement offrir à nos clients une exposition aux stratégies les plus ambitieuses dans leur démarche de durabilité mais également dépasser le cadre binaire (mais au demeurant indispensable) du système de classification SFDR. Cela est rendu possible par notre analyse, pour chaque fonds étudié, des caractéristiques environnementales et sociales promues, des objectifs affichés, des processus déployés et ses moyens mis en œuvre pour répondre aux ambitions déclarées.

Enfin, ces gammes de multistratégie sont également porteuses d'innovation en fixant dès 2017 dans leurs règles d'allocation un fléchage spécifique des montants investis vers les activités concourant à la transition énergétique et écologique leur permettant d'inciter et d'accompagner le développement du marché sur l'intégration plus fine des enjeux climat dans leurs choix d'investissement.

1. Se reporter à l'encadré page 16

Des sociétés de gestion partenaires qui portent les mêmes convictions que nous

Lorsque nous investissons dans des fonds, nous le faisons car nos valeurs sont alignées. Afin de nous en assurer, nous avons adopté une approche de construction de nos portefeuilles visant à promouvoir les fonds gérés par les sociétés de gestion les plus avancées en matière d'intégration des facteurs de durabilité. Nous avons ainsi développé une méthode propriétaire afin de les noter sur un score de 0 à 100 permettant de les classer en 4 catégories de maturité ESG : « retardataires », « sous surveillance », « performeur » et « leader ». Nous fixons en suite des seuils minimums d'allocation pour orienter les investissements vers les fonds « leaders ». Inversement les investissements vers les sociétés de gestion ayant les performances ESG les plus faibles, « retardataires » et « sous surveillance », sont très restreints, voire interdits, en fonction de nos stratégies d'investissement.



Des fonds à impact

Au-delà de notre démarche ESG historique, nous avons développé, depuis 2019, une stratégie d'investissement à « impact ». Nous avons pour cela déterminé notre « doctrine d'impact », mise à jour au mois de mai 2022², dans un objectif de « vision systémique ». Nous lions par ailleurs notre démarche d'impact aux différents cadres de référence adoptés en Europe (notamment le Règlement Disclosure dit « SFDR » ou la Taxonomie de l'UE des activités économiques durables), et à l'échelle internationale avec les (« ODD ») Objectifs de Développement Durable de l'Organisation des Nations Unies ainsi que l'Accord de Paris sur le climat et la Convention sur la Diversité Biologique.

Nous définissons l'investissement à impact comme une stratégie qui vise à accélérer la transformation juste et durable de l'économie réelle, en apportant une preuve de ses effets bénéfiques. Nous prenons pour cela en compte trois caractéristiques fondamentales (recommandées par le FIR³, France Invest et l'Institut pour la Finance Durable et reconnues par des cadres de référence du marché) : l'intentionnalité, l'additionnalité, permettant à la société investie d'augmenter l'impact généré par ses activités, et la mesure de l'impact.

2. Disponible sur notre site internet, rubrique Finance Durable

3. Forum pour l'Investissement Responsable www.frenchsif.org/isr_esg/

SWEN Blue Ocean

Notre seconde stratégie d'impact, SWEN Blue Ocean, a été lancée en juillet 2021. Elle a pour objectif de financer des start-ups innovantes qui contribuent à régénérer la santé des océans en apportant notamment des solutions à trois principales menaces : la surpêche, la pollution et le changement climatique. Tout comme SWIFT, la stratégie d'investissement SWEN Blue Ocean est classifiée article 9 au titre du Règlement SFDR et a pour objectif de contribuer à un impact environnemental systémique mesuré à partir d'une méthodologie scientifique et transparente⁴. SWEN Blue Ocean a ainsi été lancée en partenariat avec l'Ifremer, le principal institut océanographique français.

Cette stratégie s'appuie par ailleurs sur une gouvernance de l'impact double avec tout d'abord un Comité d'impact, une structure qui permet d'assurer l'alignement entre la thèse d'impact et les choix d'investissements. Ses membres, indépendants et experts de la conservation des océans, veillent ainsi à la pertinence scientifique des investissements, avant même toute présentation au comité d'investissement. Ensuite, tout comme la stratégie SWIFT, elle dispose d'une structure, le Comité de gouvernance d'impact dont les membres sont des représentants des investisseurs du fonds et qui valident le choix des KPI d'impact et les objectifs associés puis contrôlent l'atteinte des objectifs. Lors de la Climate Week à New York en septembre 2023, la stratégie Blue Ocean a été reconnue par Uplink, la plateforme d'innovation du World Economic Forum, comme un « Top Innovative Fund for our Future ».

Nous nous engageons par ailleurs à poursuivre nos efforts de recherche et développement afin de proposer régulièrement de nouvelles stratégies d'investissement à impact qui puissent contribuer à financer des solutions pour lutter contre le changement climatique, la perte de biodiversité et d'autres enjeux sociétaux majeurs. Ces stratégies seront systématiquement structurées sous forme de fonds d'impact en lien avec notre doctrine d'impact, classifiés article 9 selon SFDR et pourront reposer sur un ou des partenariats permettant d'apporter une expertise, notamment scientifique et technologique.

SWEN Impact Fund for Transition (SWIFT)

Lancée en 2019, la stratégie SWEN Impact Fund for Transition (SWIFT) était la première stratégie à impact dédiée aux infrastructures de gaz renouvelables en France. L'objectif était ainsi de créer une stratégie dédiée à la décarbonation du secteur du gaz et au financement de sa transition, en appui sur une méthodologie de mesure d'impact, co-développée par l'équipe ESG, l'équipe d'investissement et des experts industriels et scientifiques, dont les résultats sont régulièrement reportés aux souscripteurs. Les investissements réalisés portent principalement sur des unités de méthanisation et des infrastructures d'hydrogène « vert », c'est-à-dire produit par électrolyse à partir d'énergies renouvelables. Cette stratégie s'appuie sur un comité d'impact dont les membres sont des représentants des investisseurs du fonds. Il a notamment pour rôle de valider le choix des KPI d'impact et les objectifs d'impact associés.

4. Les spécificités concernant l'application de la Doctrine de l'Impact de SWEN Capital Partners à la construction et au développement des stratégies SWIFT comme SWEN Blue Ocean sont explicitées dans la Méthodologie d'Impact de chaque stratégie.

B.

Une transition vers 100% de produits engagés classifiés Art. 8 ou 9

Nous sommes conscients que la classification introduite par la réglementation européenne SFDR n'est surtout pas, en soi, un label. Elle impose toutefois des règles de transparence en matière de durabilité et aussi en matière « d'investissements durables » dans les produits, associées à une obligation de préciser l'approche retenue par la société de gestion pour qualifier un investissement de « durable ». **Au 1er janvier 2023, nous avons ainsi adopté une définition de l'investissement durable⁵ qui traduit notre engagement, à travers un processus robuste et des critères ambitieux et exigeants, reflets de nos 10 années d'expertise ESG.**

Forts de ce cadre d'analyses et de décisions, **nous nous engageons désormais à ne créer que des fonds classifiés art 8 ou art 9 au sens SFDR pour tout lancement de nouveau produit, au sein de notre gamme de fonds institutionnels.** Ainsi 100% de cette gamme de fonds commercialisés à partir de 2023 sera constituée de fonds art 8 et 9. Ce chiffre fera l'objet d'une publication annuelle sur notre site web.

Nous nous engageons par ailleurs à proposer à nos clients sous mandat de gestion existant de faire évoluer la stratégie de sélection et de suivi de leurs investissements en lien avec l'article 8 SFDR. Plus précisément, nous leur proposerons de réaliser de nouveaux investissements promouvant des critères environnementaux et sociaux.

Conscients que ces choix stratégiques appartiennent à nos clients, mais afin de nous engager dans une démarche volontariste, **nous visons un minimum de 50% de nos mandats qui soient classifiés en article 8 selon SFDR à fin 2024 (en nombre et/ou en montant)** c'est-à-dire les mandats de gestion historiques et tout nouveau mandat de gestion conclu à partir de 2023.

Nous pourrions par conséquent être amenés à refuser tout nouveau mandat de gestion dont la stratégie d'investissement recherchée ne ferait pas la promotion des critères environnementaux et sociaux, c'est-à-dire dont la classification SFDR ne serait pas Article 8.

5. La définition est à retrouver sur notre site internet rubrique [Finance Durable](#)





Des investissements passés au crible d'une analyse ESG pointue

1. Une approche exigeante pour l'ensemble des investissements

Constitutive de notre identité et basée sur 10 années d'expérience, l'analyse ESG effectuée par nos équipes repose sur un process robuste et exigeant. Notre méthodologie est ainsi le reflet des processus itératifs et incrémentaux mis en place depuis plusieurs années et des améliorations continues portées par nos équipes pour répondre et anticiper les besoins de nos clients. Elle s'est également construite en anticipant, en s'appuyant et en répondant aux différentes réglementations.

Cette expertise en matière de prise en compte des risques de durabilité et des principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité de chaque Investissement, a été déterminante dans la conception de notre approche permettant de qualifier un investissement de « durable », en conformité avec la définition établie par le règlement SFDR. **Ainsi, depuis janvier 2023, tout potentiel investissement, qu'il soit direct ou indirect, et quelles que soient les exigences de durabilité qui lui sont associées, est étudié au prisme de notre « définition d'investissement durable ».** L'approche que nous avons adoptée se décline en 3 piliers.

Le premier consiste à caractériser le niveau de contribution des activités à un ou plusieurs des objectifs environnementaux. Pour ce faire, nous mobilisons plusieurs outils internes et externes, associés à un niveau minimal de contribution. Par ailleurs, dans le cas d'un investissement dans un véhicule d'impacté, celui-ci doit répondre aux critères de notre doctrine d'impact, déclinée en indicateurs spécifiques.

Le second pilier consiste à évaluer dans quelle mesure un investissement est de nature à porter préjudice à un objectif environnemental ou social (DNSH). Le caractère significatif du préjudice est évalué de manière qualitative ou à travers des métriques spécifiques, à chaque étape clé de l'analyse. Cette étude a lieu en amont de l'investissement mais également en phase de suivi. Notamment, la « détection des incidents passés, litiges ou controverses » donne lieu à un rapport trimestriel envoyé aux clients pour tous les fonds de la gamme institutionnelle et mandats de gestion, une pratique innovante dans le secteur du non-côté. Ce reporting est par ailleurs associé à un process de gestion de crise selon trois niveaux de gravité (léger, significatif, grave).

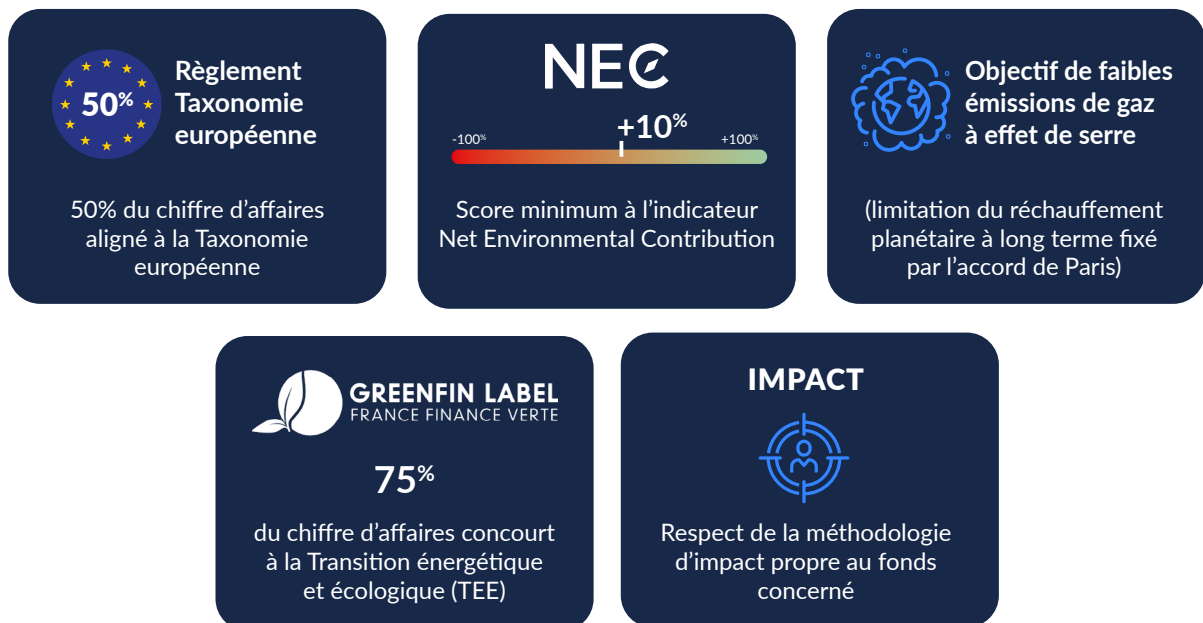
Enfin, le troisième pilier consiste à effectuer un examen approfondi des pratiques de bonne gouvernance de chaque opportunité d'investissement, en particulier en ce qui concerne des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel compétent et le respect des obligations fiscales. Nous considérons ainsi les risques de gouvernance comme particulièrement matériels et prenons systématiquement en compte leur gestion dans nos analyses de due diligence comme dans les décisions d'investissement qui en découlent.

Les détails des principales étapes et moyens mobilisés au cours de cette analyse sont précisés dans le document intitulé « Investissement durable » et disponible sur notre site internet, rubrique [Finance Durable](#).

Notre définition de l'investissement durable

OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX

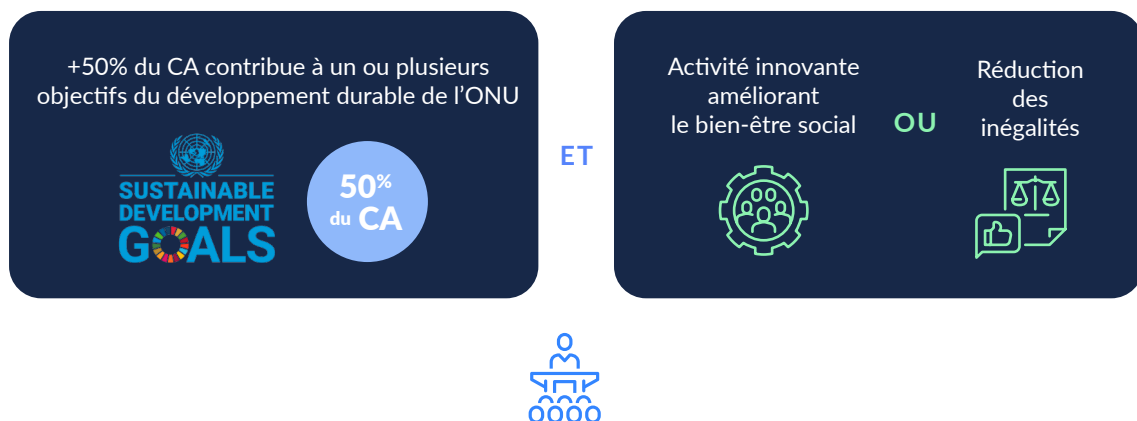
AVOIR UNE CONTRIBUTION POSITIVE



OBJECTIFS SOCIAUX

SIGNIFICATIVITÉ

MATÉRIALITÉ



SUIVRE DES PRINCIPES DE BONNE GOUVERNANCE

Analyse systématique des risques de gouvernance

NE PAS CAUSER DE PRÉJUDICES IMPORTANTS (DNSH)



Premier indicateur environnemental multi-enjeux, appuyé sur une démarche scientifique en analyse du cycle de vie, la NEC est universelle : applicable à tout type d'entreprises, tout type de projets, toute classe d'actifs, et sur un périmètre mondial. Convaincus que c'est en développant des indicateurs fiables et comparables que nous pourrions collectivement changer nos manières de faire et d'investir au profit d'une finance durable, nous sommes devenus en janvier 2022 actionnaires de la NEC Initiative aux côtés de Sycomore Factory, OFI Invest et Eurinvest.

L'indicateur NEC apporte ainsi une réponse simple à une question complexe : mesurer le degré d'alignement avec la transition écologique d'un produit, un service, un projet, une infrastructure, un modèle économique, donc d'une entreprise et d'un produit financier (émetteurs, fonds, indices).

La mesure, basée sur une approche en triptyque « Climat - Biodiversité - Ressources », intègre 9 catégories d'impacts⁷ et sur 200 points avec une véritable exigence :



- de -100% pour les activités les plus fortement destructrices de capital naturel, en obstruction à la transition écologique ;



- à +100% pour les activités à impact environnemental net fortement positif, qui constituent des solutions pour accélérer la transition écologique ;



- en passant par 0%, le milieu de l'échelle correspondant à la moyenne mondiale actuelle pour chaque fonction ou usage analysé.

Nos équipes ESG ont fortement contribué au développement de la mesure NEC et plus précisément à une approche spécifique à la méthanisation, à travers des échanges hebdomadaires pendant toute la phase de montée en puissance de l'outil. Toute notre équipe ESG a par ailleurs été formée pendant plus de 20h afin de maîtriser finement la méthode de calcul.

2. Des collaborations avec un écosystème d'experts

Afin de nous assurer de la pertinence de nos approches, nous nous appuyons sur des indicateurs basés sur la science et sur les recommandations de place. Plus précisément, nous collaborons avec tout un écosystème et nouons des partenariats afin d'objectiver et de rendre comparables et opposables les mesures et outils que nous utilisons.

Méthodologie de calcul d'impact

Dans le cadre de nos stratégies d'impact, nous travaillons systématiquement avec des conseils scientifiques et industriels pour l'identification des indicateurs d'impact pertinents et la co-construction de « méthodologies de calcul d'impact ». Ils nous permettent ainsi de mesurer la performance d'impact pendant toute la période de détention d'un investissement. Puis, lorsque la société sous-jacente est cédée, au cours du comité de désinvestissement, les résultats finaux sont comparés aux objectifs d'impact validés au préalable par le comité de gouvernance d'impact.

7. Émissions de gaz à effet de serre, utilisation de ressources énergétiques, pollution des sols, changement d'usage des sols, pollution des eaux, consommation en eau, pollution de l'air, pollution des sols, utilisation de ressources non énergétiques

Calculateur SWIFT

Pour nos stratégies d'investissement SWIFT, nous, avons collaboré avec Blunomy, une équipe d'experts de la transition climatique, ainsi que Quantis, une société de conseil spécialisée dans l'évaluation des impacts environnementaux (dont l'analyse de Cycle de Vie), la planification et la transformation des activités économiques, afin de déterminer des indicateurs d'impact pertinents et robustes au vu de la complexité et de la spécificité des secteurs d'activité adressés.

INDICATEURS PAR TYPE D'ACTIF AGRÉGÉS AU NIVEAU DU FONDS



**8 UNITÉS DE
MÉTHANISATION**

ométhane injecté (MWh)

326.307



**6 UNITÉS DE
COGÉNÉRATION**

Quantité d'électricité injectée MWhe)

17.851



**7 STATIONS
D'AVITAILLEMENT
EN GAZ**

Ventes de BioGNV (Kg)

619.398

Engrais azotés substitués (t)

5.177

Quantité de chaleur valorisée (MWthh)

17.832

Emissions évitées (kg PM2.5eq)

247

Déchets traités (t)²

296.119

Engrais azotés substitués (t)

1.683

Réduction de l'émission de
polluants atmosphériques (%)

66%

Déchets traités (t)²

108.295

Source : Rapport d'impact du fonds SWIFT 1 2021, non public

1. En prenant en compte les données publiques calculées par Waga et représentant 24 000 tCO₂eq évitées nettes en 2021, le taux de couverture du KPI tCO₂eq évitées nettes passe donc à 80,1% des projets en opération en 2021 (calcul basé sur les montants investis au 31/12/2021)

2. Les émissions évitées sont liées au gaz naturel substitué, aux engrais substitués et à la valorisation des intrants

3. Hors CIVE et cultures dédiées

INDICATEURS COMMUNS À TOUS LES TYPES D'ACTIFS INVESTIS AGRÉGÉS AU NIVEAU DU FONDS



2021 : 135.1961
2020 : 6.810



2021 : 61%
2020 : 18%



2021 : 39
2020 : 7

**EMISSIONS ÉVITÉES
NETTES (TCO₂EQ)²**

**RÉDUCTION DES
ÉMISSIONS DE GES (%)²**

**NOMBRE D'EMPLOIS
DIRECTS CRÉÉS (ETP)**

Source : Rapport d'impact du fonds SWIFT 1 2021, non public

Collaborations thématiques

Par ailleurs, nous nous associons à des experts ou à des groupes de travail afin de mieux appréhender des enjeux spécifiques et de nous doter de grilles de lecture ou d'outils pratiques. Pour exemple, afin d'adresser les problématiques liées aux « droits humains », nous travaillons avec notre association professionnelle France Invest pour adresser la « durabilité dans la chaîne de valeur ». De plus, pour aller plus loin et traiter des enjeux spécifiques et complexes liés au risque de travail forcé dans les filières d'approvisionnement des panneaux solaires photovoltaïques et des batteries, **nous avons rejoint, en tant que membre fondateur, l'initiative « Green Transition Free From Forced Labor » menée par Ksapa, une entreprise à but social, afin de créer, avec les acteurs du secteur, une boîte à outils en libre accès.** Celle-ci sera mise à disposition des investisseurs et des participations en portefeuille afin de leur permettre une meilleure compréhension et prise en compte de ces enjeux au sein de leurs activités.

Nous partageons également nos expériences et encourageons la collaboration au sein de l'écosystème « bleu », notamment **en ayant contribué, en 2021, à la création de l'initiative 1000 ocean Startups⁸**, aujourd'hui hébergée par le Forum économique mondial. En juin 2022, 1000 Ocean Startups a lancé le « Ocean Impact Navigator », un nouveau cadre de mesure de l'impact open-source afin d'harmoniser et renforcer la mesure d'impact sur les innovations liées à l'océan. Ainsi, les innovateurs créent de plus en plus de nouvelles technologies et de nouveaux modèles d'entreprise en faveur de la santé des océans. Cependant, afin de mesurer leur contribution, ils ont besoin d'un outil de mesure d'impact utilisable par tous. Cela permet ainsi d'accroître la transparence, l'alignement, la responsabilité et la visibilité de l'impact sur les océans. En tant que mesure objective elle permet également d'attirer d'avantage d'investissements dans ce domaine.

Associations professionnelles

Enfin, convaincus qu'une harmonisation des standards de place est nécessaire pour transformer notre secteur, **nous sommes activement impliqués dans plusieurs initiatives, en France et à l'international, afin de contribuer à développer des méthodes et outils communs au profit d'une finance durable.** Nous sommes ainsi membres du Comité de Pilotage de la Commission Sustainability de France Invest et l'un des premiers membres de sa Commission Impact. Nous avons, par exemple, participé aux groupes de travail communs au FIR et France Invest en 2020 autour de l'impact ainsi qu'au groupe de travail sur la biodiversité depuis 2021. Nous nous impliquons par ailleurs fortement auprès de l'Institut de la Finance Durable et avons été à ce titre signataire de sa « Charte d'Impact Investisseur » pour notre premier fonds à impact. Sur les enjeux Nature, nous participons activement depuis janvier 2016 au sein de l'initiative Climat International et nous nous sommes engagés à prendre en compte, mesurer, gérer et reporter sur les enjeux carbone de nos investissements. Nous sommes également membres de la Finance for Biodiversity Foundation depuis 2022 (cf. partie 3, c).

Pour en savoir plus sur ces initiatives et notre contribution, rendez-vous sur notre site internet, rubrique [Finance Durable](#).



8. www.1000oceanstartups.org

D.

Un partage de la valeur

Pour l'ensemble de nos stratégies, la possibilité de souscrire des parts dites de « carried interest⁹ » de fonds gérés par SWEN CP est offerte à l'ensemble des collaborateurs et non pas seulement aux équipes d'investissement. C'est ainsi une manière pour nous d'impliquer chaque collaborateur et de reconnaître que chacun participe à la réussite collective, quelle que soit sa fonction.

Par ailleurs, pour nos derniers fonds à impact (et classifiés Art. 9 selon SFDR), la perception du « carried interest » par l'équipe a été conditionnée, à hauteur de 50%, à l'atteinte d'objectifs d'impact spécifiques validés par un comité de gouvernance d'impact dédié, composé des représentants des investisseurs. Par ailleurs, 20% de cette part seront reversés systématiquement à des organismes œuvrant pour une transition juste.

Plus globalement, le sujet du « partage de la valeur » sera adressé par le Comité de Pilotage Finance Durable, mandaté par notre Comité exécutif, afin de proposer une doctrine et des dispositifs adéquats de partage de la création de valeur à destination des collaborateurs de nos entreprises financées, mais aussi de la société civile.

9. Le « carried interest » correspond à un pourcentage des plus-values d'un fonds de capital-investissement prélevé sur le bénéfice des apporteurs de capitaux et revenant aux équipes de la société de gestion.



PILIER 03

Une politique climat et biodiversité ambitieuse

Depuis 2017, notre démarche ESG a été renforcée par l'adoption d'une Stratégie Climat dont l'ambition était d'intégrer les enjeux de la transition énergétique dans nos stratégies d'investissement et l'ensemble de notre organisation, en conformité, notamment, avec les recommandations de la TCFD (Task Force on Climate-Related Financial Disclosures). Cependant, face aux nouveaux constats et recommandations du GIEC¹⁰, et notamment de son 6ème rapport d'évaluation paru le 20 mars 2023¹¹, nous décidons de prendre de nouveaux engagements afin de renforcer notre contribution.

10. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

11. Consultable à cette adresse : www.ipcc.ch/report/ar6/syr/downloads/report/IPCC_AR6_SYR_FullVolume.pdf

A.

Une stratégie d'alignement bas carbone

Nous renforçons notre contribution à la décarbonation mondiale en nous engageant sur une trajectoire d'alignement avec les objectifs de l'accord de Paris au plus près de +1,5°C à l'horizon 2050. Les outils de déploiement de la stratégie de réduction seront d'abord concentrés sur les portefeuilles les plus intensifs en carbone, en particulier s'agissant des actifs ou entreprises détenues en direct. Nous communiquerons d'ici l'été sur les éléments suivants, en cours de finalisation sur le plan technique :

- Les indicateurs et cadres d'analyse adoptés s'agissant des trajectoires de décarbonation d'ici 2050
- Les objectifs quantifiés de décarbonation intermédiaires à horizon 2030 sur un premier périmètre ;
- L'extension progressive de ce périmètre de couverture en termes d'actifs ;
- Les moyens mobilisés pour renforcer l'accompagnement du management des entreprises investies en direct et des gérants d'actifs sélectionnés dans le cadre de nos multistratégies.

Nous annoncerons également les initiatives publiques que nous rejoindrons pour ancrer toujours plus notre engagement vis-à-vis de l'ensemble de nos parties prenantes.

B.

Des politiques sectorielles renforcées

Toute opportunité d'investissement donne lieu à la réalisation d'une analyse de conformité aux politiques sectorielles que nous nous engageons à actualiser régulièrement et notamment lorsqu'un enjeu devient matériel sur un secteur d'activité donné ou lorsque les exigences du marché ou de nos parties prenantes se renforcent.

Nous avons ainsi actualisé et consolidé, au 4 avril 2023, notre politique sectorielle relative aux activités liées au charbon en relevant nos exigences et en avons publié une nouvelle concernant le pétrole et le gaz fossile.

Nous nous engageons ainsi à ne pas investir dans des actifs dont les revenus proviennent de l'exploration et de la production du pétrole ou du gaz fossile, conventionnel et non conventionnel. Nous prenons également un engagement de désinvestissements total à l'horizon 2030, pour le charbon comme pour le pétrole et le gaz fossile. Dans le cas spécifique des sous-jacents détenus indirectement via des fonds gérés par des tiers,

Dans le cas spécifique des sous-jacents détenus indirectement via des fonds gérés par des tiers, l'horizon de désinvestissements total du pétrole et gaz fossile est fixé à 2035 (2030 pour le cas du charbon).

La force de ces politiques réside également dans la fixation de seuils d'exclusions exigeants et d'une vision élargie du secteur des énergies fossiles comprenant l'ensemble de la chaîne de valeur, de l'extraction à la distribution. Pour la première fois, nous incluons ainsi des contraintes précises concernant les fournisseurs de services à ces industries, une pratique exigeante pour les sociétés de gestion dans le non coté.

Par ailleurs, en cohérence avec nos engagements de sortie de ces secteurs, nous avons précisé les conditions de notre soutien des acteurs engagés dans un programme de réduction de leurs CA liés au pétrole et au gaz fossile. Nous imposons ainsi que leur plan de transition soit contraignant, vérifiable et cadré dans le temps.

Ces politiques sont publiées au 4 avril 2023 sur notre site internet, rubrique « [Finance Durable](#) ».



Une accélération de la prise en compte des problématiques liées à la Biodiversité

La biodiversité désigne l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent, mais aussi les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux. La biodiversité comprend ainsi trois niveaux interdépendants :

- la diversité des milieux de vie à toutes les échelles ;
- la diversité des espèces (y compris l'espèce humaine) qui vivent dans ces milieux ;
- la diversité génétique des individus au sein de chaque espèce.

Le constat de l'effondrement de la biodiversité est sans appel : 1 million d'espèces sont menacées d'extinction, 75 % de la surface terrestre est altérée de manière significative et 85 % des zones humides ont disparu¹². Face à cela, le cadre mondial pour la biodiversité adopté lors de la COP15 fin 2022 définit un cap pour les 8 dernières années de la période 2020-2030, afin de mettre un terme à la perte de la biodiversité et de la restaurer en fixant des objectifs quantifiés, mesurables et dotés d'un cadre de suivi. En tant que société de gestion nous sommes conscients d'avoir des leviers nous permettant de contribuer à la restauration et préservation de la biodiversité.

Afin de nous fixer des objectifs et de progresser, nous avons tout d'abord cherché à « comprendre », c'est-à-dire à diagnostiquer, l'impact de nos portefeuilles sur la biodiversité. Nous avons ainsi effectué un **diagnostic des impacts et dépendances** (basé sur la matrice ENCORE) de nos investissements aux services écosystémiques.

Impacts

La dégradation des écosystèmes est due aux activités humaines.

L'IPBES¹³ distingue cinq facteurs directs, appelés pressions, qu'exercent les êtres humains sur la biodiversité. Ils regroupent les changements dans l'utilisation des terres et des mers, l'exploitation directe, le changement climatique, les pollutions et les espèces envahissantes.

Dépendances

La biodiversité soutient et contribue à la bonne réalisation des activités humaines.

La nature est essentielle à l'existence humaine et à une bonne qualité de vie. Elle fournit, à travers des services écosystémiques, de la nourriture et des aliments pour les êtres humains et les animaux, mais également de l'énergie, des médicaments et divers matériaux fondamentaux pour le bien-être physique des personnes. Elle régule et maintient la vie sur Terre en purifiant l'eau, en régulant le climat et aussi l'érosion des sols. La biodiversité a également un rôle spirituel dans nos sociétés et est le socle de nos cultures.

12. www.ecologie.gouv.fr/cop15-biodiversite-aboutit-accord

13. The Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services

Nous avons par ailleurs mesuré l'**empreinte biodiversité de notre portefeuille d'investissement** à travers deux méthodologies : le « Global Biodiversity Score (GBS) » de CDC Biodiversité et le « Corporate Biodiversity Footprint (CBF) » d'IcebergDataLab.

Les résultats de ces deux analyses seront publiés dans le cadre d'une politique climat et biodiversité au mois de juin 2023.

Enfin, nous avons créé un **scoring biodiversité de nos fonds**, systématiquement intégré au processus de décision, pour tous nos investissements en fonds (primaires) depuis décembre 2022. Pour tous nos investissements directs une analyse des risques physiques et de transition en matière de biodiversité est réalisée depuis décembre 2022.

Nous sommes également membres actifs de groupes de travail et d'initiatives visant à développer les moyens d'action du secteur financier pour la prise en compte des enjeux liés à la dégradation des écosystèmes.

Ainsi, à l'occasion de la COP15, nous avons rejoint les signataires du « Finance for Biodiversity Pledge », un engagement collectif des institutions financières à protéger et restaurer la biodiversité par leurs activités et leurs investissements. Et afin de contribuer activement aux travaux collectifs nous sommes devenus membre de la « **Finance for Biodiversity Foundation** » et dans ce cadre nous participons, depuis janvier 2023, aux groupes de travail : « Plaidoyer » ; « Évaluation d'impact » ; « Fixation d'objectifs » ; et « Engagement auprès des entreprises ».





PILIER

04

**Un accompagnement de
l'ensemble de notre écosystème
pour les embarquer dans notre
trajectoire**

Conscients de pouvoir jouer un vrai rôle auprès de nos parties prenantes en les sensibilisant, formant et guidant dans la définition de trajectoires et de plan de progrès, nous décidons d'approfondir notre démarche d'accompagnement.

Ainsi, tout au long de l'année 2023, notre comité de pilotage Finance Durable procédera à une revue des dispositifs et des démarches tests seront lancées dans l'objectif de bâtir une stratégie d'accompagnement renforcée, au bénéfice de nos clients, de nos participations mais aussi de nos sociétés de gestion partenaires et de l'ensemble de notre écosystème. Dans l'attente de ce nouveau plan d'actions, nos équipes continueront à accompagner nos parties prenantes selon nos pratiques actuelles.

A.

Investisseurs : les guider dans leurs engagement

Face à des sujets aussi complexes que le changement climatique ou la biodiversité, nos clients investisseurs ont besoin de clés de lectures afin d'éclairer leurs décisions d'investissements.

Nous leur diffusons ainsi, notamment, annuellement, le rapport ESG ou d'impact de chaque véhicule d'investissement souscrit, leur permettant de décrypter les pratiques de leurs investissements selon les spécificités de leurs portefeuilles.

Nous accompagnons également nos clients dans leurs réponses aux exigences réglementaires et en anticipant leurs besoins spécifiques liés au déploiement de leurs ambitions en matière de Finance Durable. Ainsi nous contribuons régulièrement aux reporting, réglementaires ou non, de nos clients

institutionnels en fournissant des analyses quantitatives comme qualitatives de leurs investissements. Par exemple, en calculant les empreintes carbone de leurs investissements, leur exposition dans des activités concourant à la transition énergétique et écologique, et demain en fournissant le pourcentage d'investissement durable ou d'investissement dans des activités alignées à la Taxinomie Européenne. Nous travaillons également à mettre à la disposition de nos clients les résultats de nos travaux de recherche en matière d'analyse d'impacts de nos investissements sur la biodiversité.

Par, ailleurs nous envisageons de créer un dispositif d'accompagnement sur des pratiques d'engagement autour des thématiques sur lesquelles nos clients souhaiteraient renforcer leur positionnement.

B.

Entreprises financées : les accompagner dans le renforcement de leurs pratiques de durabilité

Afin d'aider nos participations à consolider leurs pratiques de durabilité, nous leur faisons part des principales conclusions de nos analyses effectuées pendant la phase de due diligence. Ainsi nous profitons de cette analyse approfondie pour leur restituer notre avis sur leurs pratiques, mettre en lumière leurs faiblesses ESG et leur proposer des axes d'amélioration.

Au-delà de ce premier bilan, construit sur la base des échanges effectués et de la documentation mise à la disposition de nos analystes, nous nous rendons disponibles pour accompagner nos participations dans le déploiement de leur stratégie RSE selon un cadre convenu dès la phase d'instruction avec les éventuels co-financeurs et les dirigeants des sociétés.

Cet accompagnement, qui dépend du niveau de maturité de la société sur le sujet, se caractérise par l'établissement de feuilles de route co-construites et d'objectifs ciblés établis selon les différents enjeux ESG matériel identifiés, mais également selon nos objectifs stratégiques (en matière de décarbonation par exemple). Nous mettons également à disposition des entreprises nos différents outils et métriques, comme la NEC ou tout autre indicateur pertinent, afin d'aider nos participations à concrétiser leurs ambitions.

C.

Sociétés de gestion : les amener à progresser

Depuis plus de dix ans, nous collectons des données ESG relatives aux pratiques de notre écosystème lors d'une campagne annuelle. Celle-ci s'effectue sur la base de questionnaires co-construits dans le cadre d'un groupe de travail de notre association professionnelle France Invest et adressés aux sociétés de gestion de notre écosystème. Notre méthodologie est par ailleurs mise à jour annuellement afin de refléter les évolutions du marché.

Cet historique de données nous permet d'évaluer les évolutions de notre écosystème mais aussi de fournir à ces acteurs une vision de leurs pratiques ESG comparées à celles de leurs pairs. Ainsi, nous avons la capacité de fournir aux sociétés de gestion avec lesquelles nous collaborons une vision de leur positionnement actuel mais également de la progression de leurs performances ESG sur les 10 dernières années.

Dans le cadre de notre démarche d'accompagnement, nous nous mettons par ailleurs à la disposition de celles-ci afin de les aider à identifier leurs points de progressions avec un focus particulier sur les sociétés de gestion considérées comme « retardataires » et « sous-surveillance ». (cf. 2.a).

D.

Ecosystème : les ESG BPH pour valoriser, des partenariats pour continuer à avancer

Parce que nous sommes convaincus que seul un engagement collectif nous permettra de changer la Finance pour la rendre réellement durable, nous souhaitons embarquer l'ensemble de notre écosystème dans notre démarche.

Dans cet objectif, nous avons créé en 2014 une conférence, les « ESG Best Practices Honours », afin de partager, promouvoir et valoriser les pratiques vertueuses en matière d'ESG et de RSE parmi les entreprises et actifs d'infrastructure que nous finançons. Nous distinguons également par des prix les démarches et innovations d'investisseurs responsables parmi les plus de 200 sociétés de gestion que nous suivons dans le non-côté et dans notre univers d'investissement. Nous réunissons pour cela chaque année un jury de membres externes, indépendants et impliqués dans l'écosystème de l'ESG. Notre objectif est à la fois de mettre en lumière des acteurs en avance ou innovants dans notre secteur, mais aussi de réunir les principaux acteurs de l'ESG pour échanger autour des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux et progresser tous ensemble. C'est ainsi un lieu d'émulation et de partage de bonnes pratiques. Le 22 juin 2023 aura lieu la 10ème édition des ESG Best Practices Honours, by SWEN !

Par ailleurs, nous avons contribué au lancement et au financement de 1000 Ocean startups, une coalition visant à accélérer l'innovation en matière d'impact sur les océans. Elle rassemble l'écosystème mondial d'incubateurs, d'accélérateurs, de concours, de plateformes de mise en relation et de sociétés de capital-risque qui soutiennent les startups ayant un impact sur les océans. Son objectif est de faire passer à l'échelle au moins 1000 startups transformatrices d'ici la fin de la Décennie des océans afin de restaurer la santé des océans et d'atteindre l'ODD 14 . Pour cela, 1000os créent des synergies entre les participants et communique sur les succès déjà obtenus afin d'inciter à l'investissement dans l'écosystème de l'innovation pour l'impact sur les océans. Le co-Directeur de notre stratégie SWEN Blue Ocean est co-Président du Steering Committee de 1000 Ocean Startups et le reste de l'équipe participe au comité de pilotage du groupe de travail sur l'impact.

Dans le cadre de notre autre fonds d'impact dédié à la décarbonation du secteur du gaz, SWIFT, nous sommes membre du comité exécutif et du conseil d'administration de la European Biogas Association, du comité de direction de l'Association Technique Energie Environnement (ATEE), de l'Association Française du Gaz et France Gaz Renouvelables, de Cosortio Italiano Biogas, de l'initiative World Energy Council et de l'European Clean Hydrogen Alliance.



Cette politique Finance durable n'est qu'une étape supplémentaire de notre engagement. En mettant en place une gouvernance dédiée et en ancrant de premières actions, elle nous permet de renforcer notre trajectoire vertueuse. Ce document trace ainsi des voies pour la période 2023-2025 mais que nous serons amenés à compléter et approfondir tout au long de notre cheminement. Sincères et engagés, nous mobilisons ainsi notre énergie collective et notre capacité d'action pour faire émerger cette Finance réellement durable que nous appelons de nos vœux !





S.A. au capital de 16 143 920 euros | RCS Nanterre 803 812 593
Société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP-14000047
Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt, 92130 Issy-les-Moulineaux
Adresse postale : 14, rue Roquépine, 75008 Paris | +33 (0)1 40 88 17 17 | contact@swen-cp.fr

www.swen-cp.fr